



**Commune de Palladuc**  
**Département du Puy de Dôme**

**Séance du Conseil Municipal**  
**du 3 Juillet 2018 à 19 H 30**

**Le précédent compte-rendu du conseil est validé à l'unanimité.**

**Objet de la délibération n° 37 / 2018 :**

**CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE  
2018 – Chemin des Pourdalières - Villages de La Muratte et de  
Lomanie**

**Décision** : Suite à l'appel d'offres pour les travaux de voirie ,  
2 entreprises ont répondu COLAS et EIFFAGE.

La commission d'appels d'offres et d'ouverture des plis réunie le lundi  
2 juillet 2018 a porté son choix sur la société EIFFAGE pour un montant  
TTC de 58 746 €.

Une demande d'autorisation de commencer les travaux avant  
l'obtention du FIC a été envoyée au Conseil Départemental.

**Objet de la délibération n° 38 / 2018 :**  
**APPROBATION DU PLAN D'ACTION DU SIA**

**Décision** : Suite à la délibération prise par le SIA le 29 mai 2018 N°  
2018-05-29/06 concernant l' APPROBATION DU PLAN D'ACTION des  
ETUDES ET TRAVAUX pour la mise en conformité des systèmes de  
traitement et de collectes des eaux usées, le Conseil Municipal doit  
approuver le plan d'action établi pour la commune de PALLADUC.  
Le réseau d'assainissement sur le territoire de la commune impacte les  
systèmes de collecte et de traitement du SIA de l'agglomération de St

Rémy sur Durolle principalement sur le réseau desservant la Zone de RACINE et la descente des SARRAIX.

Des travaux de réhabilitation ont été faits ces dernières années.  
Le reste du territoire communal est équipé de ses propres systèmes de collecte et de traitement.

**Objet de la délibération n° 39 / 2018 :**

**CONTRAT TRAVAIL NOALHAT Christelle pour l'entretien des bâtiments communaux**

**Décision :** Le conseil a approuvé à l'unanimité moins une abstention, l'embauche de Mme NOALHAT pour une durée de 49 heures réparties du 9 au 30 juillet 2018.